Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_70-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 70

Séance du 13 octobre 2026

Objet

Convention de partenariat « Immersion » lingerie entre l'EHPAD Les Charmilles et l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Rive

---

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay et Montagut, Monsieur Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës et Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Evelyne Porteret, pouvoir donné à Madame Nicole Motte-Tchernia
Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Yannick Vignaud
Madame Elisabeth Gancel

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_70-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT « IMMERSION » LINGERIE ENTRE L'EHPAD LES CHARMILLES ET L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) LA RIVE

Considérant la convention proposée par l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Rive dépendant de l'ADAPEI 35,

Considérant l'intérêt de ce partenariat dans le cadre de la démarche d'ouverture de la résidence sur l'extérieur,

Considérant le projet d'apprentissage autour de l'atelier linge pour six élèves de l'IME,

Vu le projet de service de l'équipe lingerie de l'EHPAD,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVE la convention de partenariat immersion lingerie proposée au titre de l'année scolaire 2026,

AUTORISE le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REDON

Mise en ligne le 19 OCT. 2026

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Adapei 35
Les papillons blancs
DAME Pays de Vilaine

CONVENTION de partenariat : « IMMERSION » LINGERIE

Entre L'institut Médico Educatif IME la Rive, 2, rue de la Rive à Redon représenté par sa Directrice, Madame Dorine TANGUY
Et L'EHPAD Les Charmilles, rue Lucien Poulard à Redon, représentée par sa Directrice Madame Anne MAZEREAU.

Est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectifs

Dans le cadre du projet d'apprentissage de « l'atelier linge », l'EHPAD « Les Charmilles », accueille **tous les vendredis de 9h30 à 10h30**, en dehors des périodes de vacances et d'activité réduite de l'IME La Rive, un groupe de 3 élèves du groupe PAJA1 (6 élèves au total, avec un roulement 1 semaine sur 2).

Ce partenariat a pour objectif de :

- Permettre aux élèves de découvrir « l'univers » du travail en milieu ordinaire
- Développer des capacités domiciliaires
- Favoriser les liens intergénérationnels.

Article 2 : Organisation et responsabilité

Ces travaux sont assurés par des élèves de l'IME, ***sans contrepartie financière,*** dans le cadre de la formation et des apprentissages dispensés à l'IME. Les élèves de l'IME, sous réserve de la législation en vigueur, sont couverts par l'assurance de l'IME.

Cette activité sera encadrée par un professionnel éducatif du groupe PAJA1.

Il aura pour mission :

- De veiller au bon déroulement du stage, et au respect par les stagiaires du règlement de fonctionnement, des consignes de sécurité, et du matériel mis à disposition par l'EHPAD
- De garantir la mise en œuvre des consignes données par les professionnels de l'EHPAD.

Article 3 : Financement et assurances

La démarche s'inscrivant dans une dynamique de partenariat, les deux établissements s'engagent à ne réclamer aucune rétribution, ni dédommagement. Que ce soit l'EHPAD au titre d'un lieu de stage et/ou du temps accordé aux stagiaires ; ou l'IME au titre de la production réalisée.

Le projet immersion, s'inscrivant dans une dynamique de stage collectif au titre d'apprentissage, dispensée dans le cadre du pôle adolescent/jeunes adultes de l'IME, les stagiaires, et le professionnel encadrant de l'IME, bénéficient des garanties du contrat d'assurance MAIF 4524001R de l'IME en cas d'accident du travail.

Article 4 : Evaluation

Une évaluation annuelle du partenariat sera faite au mois de juin, en présence :

- des responsables de service de l'IME et de l'EHPAD
- du professionnel éducatif encadrant l'immersion « lingerie » de l'IME, et des professionnels de la lingerie de l'EHPAD.

Article 5 : Durée de convention

La présente convention est conclue du 11/09/2026 au 02/07/2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 1 mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction après concertation entre l'IME et l'EHPAD « Les Charmilles » s'il s'avère que la nature de cette démarche « Immersion » est bénéfique pour les élèves de l'IME dans l'élaboration de leur projet de vie.

Fait à Redon le 04/09/2026

La Directrice de l'IME
Mme Dorine TANGUY
P.O LE COCGUEN Chloé
Cheffe de service

Le Président du CCAS

Pascal DUCHENE